

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung / Gesellenprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Sattler/ Sattlerin - Fachrichtung Fahrzeugsattlerei**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin / Certificat d'aptitude professionnelle de formation nationalement
reconnue à la profession de Sellier/sellière – spécialisation sellerie de véhicules**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Exécution de travaux de rembourrage et de revêtement
- Réalisation et montage de capotes et de bâches
- Conception, réalisation et montage d'habillages intérieurs
- Sélection de matériaux et d'accessoires en fonction de leurs caractéristiques, de leur destination et des demandes du client
- Evaluation des cuirs en fonction de leur qualité, leur origine, leur tannage et d'un point de vue histologique
- Traitement et préparation de cuirs, simili-cuirs, surfaces textiles, plastiques et métaux
- Planification des phases de travail nécessaires à la fabrication des articles de sellerie, choix des techniques à appliquer et documentation de celles-ci
- Manipulation d'outils, d'appareils, de machines et d'équipements techniques
- Découpe et poinçonnage des matières et des matériaux auxiliaires en tenant compte de leurs propriétés
- Exécution de différents points et coutures à la main et à la machine
- Application de différentes techniques de rembourrage
- Application d'éléments de fermeture et de fixation
- Assemblage de pièces et montage d'éléments accessoires
- Mise en œuvre de mesures d'assurance de qualité
- Prise en compte des règlements de sécurité au travail, de protection sanitaire et de respect de l'environnement

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les selliers/sellières formés dans la spécialité sellerie de véhicules exercent généralement leur activité dans des entreprises artisanales spécialisées, des ateliers de sellerie de véhicules, des garages spécialisés dans la restauration de voitures de collection ou dans des entreprises de confection de meubles en cuir, capotes de voitures ou agrès sportifs à rembourrages en cuir. Ils peuvent en outre être employés par des équipementiers automobiles.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre des métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre des métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 3B</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Maîtres d'apprentissage diplômés/spécialisation fabrication du cuir, maîtres-selliers et maroquiniers</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Sellier/sellière – spécialisation sellerie de véhicules en date du 23.03.2005 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 913) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 18.03.2005), (BAZ. - Journal des annonces officielles - n° 156a du 19.08.2005)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3 ans.</p> <p>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</p> <p>Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous:</p> <p>www.berufenet.arbeitsagentur.de</p> <p>Centres Nationaux Europass</p> <p>www.europass-info.de</p>